

Annexe

**Avenant financier à la convention triennale entre le Département
et
L'Association départementale des Gîtes de France de Seine-et-Marne**

ENTRE

LE DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE, représenté par le Président du Conseil général, agissant en application de la délibération du Conseil général du 4 mars 2011,

ci-après dénommé « le DEPARTEMENT »

D'UNE PART,

ET

L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES GITES DE FRANCE DE SEINE-ET-MARNE, association régie par la loi de 1901, dont le siège est à la Maison du Tourisme à Fontainebleau (77300), 9-11 rue Royale, représentée par son Président, Monsieur Christian FROT,

ci-après désignée « l'Association »,

D'AUTRE PART.

L'ensemble des soussignés étant ci-après dénommé collectivement, les « PARTIES ».

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIV

Par convention en date du 11 juillet 2008, le Département et l'Association départementale des Gîtes de France de Seine-et-Marne, ont convenu pour une période de 3 ans, des modalités de leur coopération en vue de développer la qualité des hébergements en milieu rural et de l'offre touristique sur le Département.

En application de l'article 4 de ladite convention, il convient de conclure pour l'année 2011, le présent avenant, afin de déterminer la participation départementale au titre du fonctionnement en faveur de « l'Association ».

IL A ETE ENSUITE CONVENU CE QUI SUIV

ARTICLE 1 : OBJET

En application des dispositions de la convention cadre citée en préambule, le présent contrat est un avenant financier par lequel le Département accorde une subvention de fonctionnement d'un montant de **47 400 €** à l'Association départementale des Gîtes de France de Seine-et-Marne, pour l'année 2011.

ARTICLE 2 : DISPOSITIONS NON MODIFIEES

Les dispositions de la convention initiale non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

ARTICLE 3 : DATE D'EFFET

Le présent avenant financier prendra effet à compter de sa date de signature par les « PARTIES ».

Fait en deux exemplaires originaux, à Melun le

Le Président de l'Association départementale
des Gîtes de France de Seine-et-Marne,

Le Président du Conseil général
de Seine-et-Marne,

Christian FROT

Vincent ÉBLÉ